



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7506<sup>e</sup>** séance

Mercredi 19 août 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Ogwu . . . . .	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Chili . . . . .	M. Barros Melet
	Chine . . . . .	M. Zhao Yong
	Espagne . . . . .	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Pressman
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Lamek
	Jordanie . . . . .	M. Hmoud
	Lituanie . . . . .	M <sup>me</sup> Šorytė
	Malaisie . . . . .	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Wilson
	Tchad . . . . .	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Méndez Graterol

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

**M. Feltman** (*parle en anglais*) : Je prends la parole au Conseil de sécurité à un moment où le risque d'escalade en Israël et en Palestine est palpable. Le mois dernier, des crimes à caractère haineux inconcevables ont été perpétrés par des éléments extrémistes, des actes de représailles répréhensibles ont été commis ainsi que des actes de provocation sur les lieux saints de Jérusalem, et il y a eu une hausse inquiétante des tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël. Dans les jours à venir, cela fera un an que le conflit destructeur à Gaza aura pris fin, un conflit dont les Palestiniens ne se sont pas encore relevés. Un an plus tard, leurs souffrances constantes mettent en évidence la faiblesse de l'action collective que nous avons menée jusque-là. Je commence donc mon exposé au Conseil aujourd'hui en appelant les responsables politiques, militaires, locaux et religieux de toutes les parties à travailler ensemble afin d'apaiser les tensions, de réprouver la violence et d'empêcher les extrémistes d'envenimer la situation et de s'emparer de l'agenda politique.

Je réitère la ferme condamnation faite par le Secrétaire général du terrible incendie criminel à caractère terroriste dont a été victime une famille palestinienne dans le village occupé de Douma en Cisjordanie le 31 juillet à l'aube et qui aurait été perpétré par des colons juifs extrémistes. Cette attaque a tué Ali Dawabsha, âgé de 18 mois. Son père est mort des suites de ses blessures cinq jours plus tard, tandis que sa mère et son frère âgé de 4 ans luttent encore pour leur vie. Le Secrétaire général a accueilli avec satisfaction les fermes condamnations de cette attaque par le Premier Ministre Netanyahu et d'autres responsables israéliens ainsi que par des dirigeants politiques et des chefs religieux de tout bord. Dans le même temps, nous condamnons

les appels lancés par le Hamas et le Jihad islamique pour intensifier la violence et mener des attaques en représailles. À un moment où les émotions et la colère sont exacerbées, une telle incitation ne peut qu'entraîner d'autres tragédies. J'exhorte le Gouvernement israélien à traduire rapidement en justice les auteurs de cet acte odieux.

Je prends également note de la décision prise le 2 juillet par le Gouvernement israélien en vue de renforcer les moyens juridiques et institutionnels de lutter contre le terrorisme perpétré par des extrémistes juifs et de veiller à ce que la nouvelle loi antiterroriste s'applique à tous les auteurs de tels actes de la même manière. Je suis néanmoins préoccupé par la décision visant à étendre le recours à la détention administrative prolongée, que l'ONU ne cesse de dénoncer. Cette pratique, qu'elle soit utilisée contre des Palestiniens ou des Israéliens, est contraire aux normes internationales en matière de droits de l'homme et doit cesser. Toutes les personnes placées en détention administrative doivent être rapidement inculpées ou libérées. Je tiens à souligner que cette attaque, comme de nombreuses autres attaques menées au fil des ans, y compris contre des colons israéliens, ont eu lieu dans un contexte d'application des lois constamment déficiente en Cisjordanie. Une telle violence a été rendue possible par le climat créé par la politique de peuplement illégal pratiquée depuis des décennies par Israël.

L'objectif est clair, mais plus de 20 ans de négociations infructueuses ont engendré la méfiance et, pire, ont fait que l'espoir s'amenuise lentement et de manière douloureuse. Dans un contexte aussi litigieux, il est impératif de rétablir la confiance, avant de reprendre des négociations réalistes. Une approche globale est maintenant nécessaire à trois niveaux – sur le terrain, dans la région et avec la communauté internationale – afin de changer radicalement la dynamique négative actuelle et de commencer à tracer une voie claire et positive vers la paix. Pour la partie israélienne, cela doit rendre compte de changements de politiques importants afin de permettre le développement de la souveraineté, de l'économie et de la sécurité de la Palestine. Pour la partie palestinienne, l'unité est essentielle. L'Autorité palestinienne légitime doit représenter toute la Palestine et tous les Palestiniens. La coopération accrue entre le Quatuor et des acteurs clefs de la région est encourageante et j'appuie pleinement la recherche plus poussée de moyens par lesquels la région, notamment dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, peut contribuer à régler ce conflit. Le Secrétaire général

appuie les efforts faits par le Quatuor pour rapprocher ces différents niveaux d'action.

En Cisjordanie, après que des tentatives de formation d'un Gouvernement palestinien d'union nationale ont échoué, le Gouvernement a été remanié avec la nomination de cinq nouveaux ministres le 31 juillet. Ce processus s'est heurté à une certaine résistance de la part de factions palestiniennes.

La période à l'examen a été marquée par une violence incessante, y compris des incidents qui ont fait des victimes palestiniennes et un certain nombre d'attaques visant des Israéliens et les forces de sécurité israéliennes. Ces dernières ont mené à peu près 188 opérations de perquisition et d'arrestation durant lesquelles 292 Palestiniens ont été arrêtés. Au total, 203 Palestiniens ont été blessés, dont 40 enfants et sept femmes. Les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle six Palestiniens, dont une personne âgée de 17 ans. Douze membres des forces de sécurité israéliennes ont également été blessés, sans aucun décès signalé. Je réaffirme que tout emploi de la force par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, doit être conforme au droit international des droits de l'homme. Lors d'affrontements entre des Palestiniens et des colons israéliens en Cisjordanie, neuf Palestiniens, dont quatre enfants, et sept Israéliens ont été blessés. Le 12 août, un incendie criminel, qui semble avoir été mené à titre de représailles contre la détention administrative de plusieurs Juifs extrémistes, a été signalée à Ein Samia, où une tente appartenant à un Bédouin a été mise à feu et intégralement brûlée, apparemment par des Juifs extrémistes.

La pratique israélienne de destruction de foyers et de structures s'est également poursuivie. Ce mois-ci, 86 structures, dont 26 résidentielles, ont été démolies en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, provoquant le déplacement de 177 Palestiniens, dont 89 enfants. Le 17 août, 22 structures ont été détruites dans quatre communautés de la zone E-1, qui fait l'objet de projets de construction, touchant principalement des Bédouins palestiniens vulnérables et forçant le déplacement de 78 personnes, dont 49 enfants, le nombre le plus élevé de Palestiniens déplacés en Cisjordanie en une seule journée depuis près de trois ans. Hier, 27 structures, dont huit résidentielles, ont été démolies, ce qui a entraîné le déplacement de 42 personnes, dont 27 enfants, à Fasayil al-Wusta, une communauté de la zone C dans la vallée du Jourdain. Le Secrétaire général appelle les autorités israéliennes à mettre un

terme aux démolitions de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, à abandonner les plans qui entraîneraient le transfert de force de communautés palestiniennes et à mettre en œuvre un régime de planification et de zonage inclusif qui permette de répondre aux besoins des Palestiniens en matière de développement résidentiel et communautaire.

Les modifications récentes des lois et des politiques israéliennes touchant le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, risquent d'aggraver une situation déjà précaire sur le plan des droits de l'homme. Le 30 juillet, la Knesset a amendé la loi sur les prisons pour permettre à un juge d'ordonner l'alimentation de force d'un prisonnier en grève de la faim afin d'empêcher sa mort imminente, si telle est la recommandation d'un médecin. Bien qu'Israël déclare avoir mis en place un dispositif juridique consciencieux pour veiller à ce que cette application soit strictement limitée à des cas de danger de mort, de nombreux organismes médicaux et organes de protection des droits de l'homme semblent penser que l'alimentation de force ne respecte pas forcément les normes internationales de la déontologie médicale, de la sécurité et des droits de l'homme. Il faut impérativement examiner et prendre en compte les préoccupations relatives aux droits de l'homme, notamment les détentions administratives prolongées, qui ont poussé les prisonniers à recourir à des protestations aussi extrêmes. Nous avons conscience que l'état de Mohammed Allan, en grève de la faim depuis longtemps, peut avoir évolué.

Le 20 juillet, la Knesset a également modifié le code pénal israélien en prévoyant des peines plus lourdes contre ceux qui lancent des pierres sur les véhicules en mouvement; ces délits sont désormais passibles de sentences pouvant aller jusqu'à 20 ans. Il est probable que cette loi touche les enfants de manière disproportionnée. Autre modification juridique, la Cour suprême israélienne a confirmé que la loi israélienne de 1951 relative aux propriétaires terriens absents était applicable aux propriétés palestiniennes situées à Jérusalem-Est lorsque leur propriétaire se trouve en Cisjordanie, une décision qui permet d'exproprier des Palestiniens devenus absents par la force des choses.

S'agissant de Gaza, la pression constante qui pèse sur l'environnement socioéconomique du fait de la poursuite des bouclages, le manque d'électricité et d'eau et la lenteur du processus de réconciliation continuent d'alimenter le mécontentement de la population. Bien qu'il reste beaucoup à faire, je me félicite de certains

développements positifs en matière de reconstruction, en particulier grâce aux mouvements résidentiels qui découlent du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, lequel permet la reconstruction de foyers qui ont été entièrement détruits. Depuis son lancement en juin, et grâce à l'aide financière venue d'Arabie saoudite, du Koweït, du Qatar et de l'Allemagne, les dossiers de 2 250 familles ont été traités, et quelque 630 d'entre elles ont déjà acheté les matériaux de construction. Bien que le Mécanisme soit opérationnel, les ressources actuelles ne suffisent pas pour répondre à l'énorme demande d'assistance. Dans une lettre adressée récemment aux ministres des affaires étrangères ayant pris part à la conférence sur la reconstruction de Gaza organisée en octobre 2014 au Caire, le Coordonnateur spécial a exhorté les pays donateurs à honorer leurs promesses.

Nous félicitons l'Égypte d'avoir ouvert le point de passage de Rafah durant plusieurs jours cette semaine. Le Secrétaire général appelle les autorités égyptiennes à permettre une ouverture plus régulière dudit point de passage, tout en tenant compte des préoccupations de l'Égypte concernant sa sécurité.

Des incidents de sécurité continuent d'être signalés à Gaza. Le Secrétaire général condamne les tirs, en direction d'Israël, de 24 roquettes par des militants palestiniens à Gaza, l'une des roquettes ayant touché Israël sans apparemment faire de blessés. Les militants palestiniens ont également procédé à des tirs expérimentaux de sept roquettes en direction de la mer. Les forces de sécurité israéliennes ont mené quatre frappes aériennes à l'intérieur de Gaza. Le 7 août, en réaction à une roquette tirée depuis Gaza, l'armée de l'air israélienne a touché un site d'entraînement du Hamas, blessant quatre Palestiniens. Au cours d'incidents survenus après l'incendie criminel de Douma, un Palestinien de 17 ans a été tué par balle et deux autres ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes aux alentours du mur de séparation.

Le Secrétaire général a accueilli avec soulagement l'annonce faite aujourd'hui par le Commissaire général, M. Krähenbühl, selon laquelle les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ouvriront dans les temps. Le Secrétaire général s'associe au Commissaire général pour remercier à cet égard le Royaume d'Arabie saoudite, l'État du Koweït, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Suisse, le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède et la

République slovaque. Les Gouvernements des pays hôtes, en particulier l'État de Palestine, le Royaume hachémite de Jordanie et le Liban, n'ont épargné aucun effort pendant cette période difficile. Le Secrétaire général les remercie sincèrement de leur appui. Il faut encore trouver une solution durable aux besoins de financement de long terme de l'UNRWA, afin que ne soit plus menacée la fourniture aux réfugiés palestiniens de services de base tels que l'éducation.

Je voudrais dire quelques mots sur la situation au Liban et en Syrie. En Syrie, les attaques aériennes menées par les forces syriennes sur un marché de la ville de Douma, attaques qui auraient tué et blessé plus de 300 civils les 15 et 16 août, ont été parmi les plus meurtrières depuis le début du conflit en mars 2011. Cela constituerait un crime de plus, dont les responsables devront répondre. Les hostilités doivent prendre fin et les parties doivent faire montre d'un engagement véritable à régler le conflit par le truchement d'une politique de transition irréversible, en s'impliquant dans les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, comme y appelle la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité S/PRST/2015/15.

Au Liban, les divergences politiques ont continué d'entraver le fonctionnement correct des institutions publiques libanaises, en dépit des efforts louables consentis par le Premier Ministre Salam pour diriger le Gouvernement. Nous continuons d'encourager les dirigeants libanais à agir d'urgence et de manière responsable pour combler sans plus tarder le vide présidentiel. La situation le long de la Ligne bleue et dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est restée calme, malgré les violations presque quotidiennes de l'espace aérien libanais par Israël.

Enfin, les incidents violents récurrents et la radicalisation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza menacent de déstabiliser davantage une situation déjà tendue. Ces incidents suivent un fil rouge : ils sont le produit inévitable de l'incapacité à prendre des décisions difficiles et pourtant nécessaires pour régler ce conflit. Ils sont les ramifications de l'échec à privilégier la quête d'un avenir fondé sur la confiance plutôt que sur la peur. Nous ne pouvons pas accepter cette réalité plus longtemps. L'heure est venue d'inverser la tendance périlleuse à laquelle nous sommes confrontés et de restaurer, pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, un espoir qui

menace d'être étouffé par tous ceux qui promeuvent des intérêts remplis de haine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 20.*